

**N° 40/11.08**

**ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2009**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1 PREAMBULE**

La Commission des finances s'est réunie le 15 septembre 2008 pour étudier le préavis N° 40/9.08 de la Municipalité intitulé "Arrêté d'imposition pour l'année 2009». La commission était composée de MM. Eric BAUER, Jean-Hugues BUSSLINGER, suppléant, Eric DECOSTERD, président, Dominique DEGAUDENZI, Vincent JAKUES, Laurent PELLEGRINO et Blaise PERISSET. Lors de cette première séance, la commission a rencontré la Municipalité, représentée par Mme la Syndique Nuria GORRITE et par MM. Frédéric JOMINI et Eric ZÜGER.

Lors d'une seconde séance, le 6 octobre 2008, la Municipalité, représentée par MM. Denis PITTET et Eric ZÜGER, a apporté des compléments d'informations à la Commission des finances. Nous remercions ici les membres de la Municipalité pour leurs réponses précises et chiffrées.

**2 CONTEXTE HISTORIQUE**

Un changement du taux d'imposition est une question délicate, car il s'agit véritablement d'un instrument financier qui modifie la perception des impôts des contribuables et qui influence directement les finances communales, dans ses recettes comme dans ses charges. De très nombreux paramètres entrent en ligne de compte et doivent être évalués à moyen terme, dans une perspective où les charges fixes du ménage communal constituent la plus grande partie des charges totales.

L'histoire des finances de la Ville de Morges a un passé un peu douloureux, qu'il ne faudrait pas ici oublier. De gros investissements communaux, nécessaires et pour la plupart salués de tous, ont été effectués dans les années quatre-vingts : que ce soit la réalisation du Complexe de Beausobre ou la réalisation de la Grand-Rue piétonne. Ces investissements considérables, réalisés dans un contexte économique assez favorable, ont été accompagnés par une diminution d'impôts de 5 points, en 1989. Les conséquences ont été rapides : en cinq ans seulement, la dette communale a augmenté de 48 millions et le taux d'impôt a été revu à la hausse deux fois dans la même période, annulant et aggravant la situation antérieure. Le contexte économique détérioré n'arrangea rien durant les dix années qui suivirent.

**3 SITUATION ACTUELLE**

La politique d'assainissement de la dette, conduite durant ces dix dernières années dans un contexte économique tendu, a eu des effets intéressants :

Premièrement, le taux d'impôt s'est stabilisé, permettant à Morges de trouver son "équilibre fiscal". La demande d'augmentation de 3,5 points d'impôt, en 2004, sollicitée juste avant l'embellie économique que nous connaissions jusqu'à aujourd'hui, a été rejetée par la population. Sans augmenter les impôts, la commune a introduit quelques augmentations de taxes de manière sectorielle.

Deuxièmement, Morges a connu de 2005 à 2008 quelques exercices comptables exceptionnels, permettant à la Ville de diminuer sa dette et d'améliorer ses finances.

Cependant, on peut noter qu'en dix ans, la Commune de Morges a freiné ou reporté quelques gros investissements, qui semblent aujourd'hui répondre à des attentes régionales (halle multifonctions, piscine couverte, parkings). En plus de l'entretien courant de son patrimoine, la Ville de Morges est appelée, ces prochaines années, à répondre au rôle de ville centre de district, en réactivant sa politique d'investissement. La diminution de la dette, objectif phare de plusieurs groupes politiques, semble donc avoir porté ses fruits. Les investissements planifiés pourront peut-être se réaliser dans la sérénité, si le taux d'imposition demeure stable.

#### 4 TRAVAIL DE LA COMMISSION

Lors de sa première séance, la Commission des finances a entendu les explications et arguments de la Municipalité, visant à maintenir le statu quo. La majorité des membres présents a estimé qu'il fallait néanmoins "adresser un signal" à la population, en proposant une diminution d'un point d'impôt. Les commissaires n'ont pas souhaité attendre de connaître les éventuelles incidences financières sur les charges et recettes communales (péréquation, facture sociale notamment) pour se prononcer. Au vote, par 4 avis favorables contre 3, la Commission des finances a voté en faveur d'une baisse d'un point d'impôt.

Les membres minoritaires de la commission se sont refusés à admettre qu'une baisse d'un point d'impôt était un "signal" significatif pour toutes les couches de la population, et se sont montrés très préoccupés par les incidences perverses des mécanismes financiers liés à la péréquation financière intercommunale, au récent vote du Grand Conseil vaudois au sujet du paquet fiscal cantonal (1<sup>re</sup> étape) ainsi qu'aux répercussions sur la facture sociale.

#### 5 CONSTATS

S'il est exact que sur les trente dernières années, les budgets présentés par la Municipalité ont été régulièrement présentés comme déficitaires, on constate toutefois que les écarts entre les charges sont faibles, et que les revenus sont davantage imprévisibles. Le résultat des rentrées fiscales des personnes morales est bien plus fluctuant. La prudence qu'affiche la Municipalité dans la publication de ses recettes est compréhensible, dans le contexte économique au sein duquel nous évoluons.

Les recettes excédentaires des années 2004, 2005 et 2007 sont des phénomènes exceptionnels. Il serait erroné d'interpréter ces résultats comme désormais coutumiers.

#### 6 PERSPECTIVES

Les projections budgétaires de la Municipalité pour 2009 sont les suivantes :

##### A. PREVISIONS SUR LA BASE DU TAUX D'IMPÔT ACTUEL (72.5)

- Augmentation de la participation à la facture sociale : + CHF 1.8 million  
(on passe du BU2008 de 10 mio au BU2009 à 11.8 mio)

- Augmentation du versement au fonds de péréquation : + **CHF 0.4 million**  
(on passe du BU2008 de 1.15 mio au BU2009 à 1.58 mio)

Ces augmentations sont principalement liées à l'amélioration des finances communales intervenue ces dernières années, qui a permis la diminution de son endettement. La Commune de Morges est ainsi considérée comme une commune "aisée" et participe activement au financement péréquatif intercommunal, système remis en cause par de nombreuses communes et qui sera ré-étudié prochainement. Les incidences financières sur la Commune de Morges sont dès lors incertaines à moyen terme.

**B. CONSEQUENCES D'UNE BAISSSE D'UN POINT DU TAUX D'IMPÔT (à 71.5)**

Dans le tableau ci-après, voici à titre d'exemple à quoi correspond une diminution d'un point d'impôt dans trois cas précis :

Economie par année pour une baisse d'un point d'impôt					
Etat civil	Revenu imposable	Impôt de base 100%	Impôt commune 72.50%	Impôt commune 71.50%	Economie par année
Famille 2 enfants	80'000.00	4'628.80	3'355.90	3'309.59	46.31
Célibataire	50'000.00	3'500.00	2'537.50	2'502.50	35.00
Couple marié	200'000.00	18'652.00	13'522.70	13'336.18	186.52

Selon les informations transmises par la Municipalité provenant de l'autorité de surveillance des finances communales, les conséquences sont les suivantes :

- Baisse de revenus des impôts d'environ **CHF 550'000.-**
- Augmentation des charges péréquatives **CHF 500'000.-**

Perte nette pour la Ville de Morges: **CHF 1.050 million par année**

On le voit, sur une législature seulement, la diminution de revenus atteindrait plus de 5 millions de francs.

Notons que les bénéficiaires directs d'une diminution d'un point d'impôt seraient les communes vaudoises en moins bonne santé financière. Pour compenser ces pertes dans le ménage communal, la Ville de Morges serait contrainte de revoir à la baisse certaines de ses prestations actuelles.

Où se situerait donc l'avantage fiscal pour les contribuables morgiens si, en parallèle, les prestations qui leur sont proposées actuellement étaient revues à la baisse, ou si ces mêmes prestations renchérisaient?

En revanche le paquet fiscal cantonal (1<sup>re</sup> étape) adopté par le Grand Conseil en septembre 2008 implique pour l'ensemble des communes une réduction de la charge fiscale d'environ 57 millions. La baisse fiscale pour Morges sera à terme d'environ **1.28 million de francs par an**, dont bénéficieront directement les citoyens morgiens.

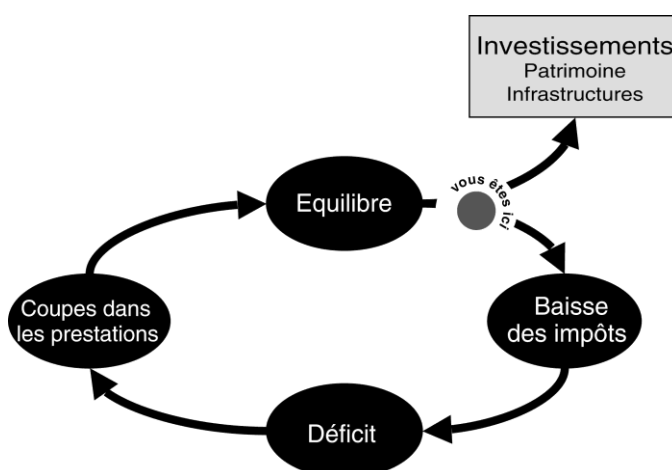
**7 RISQUES CONJONCTURELS**

Le système économique mondial est ébranlé par la plus grande crise de confiance de ces vingt dernières années. Des banques ont fait faillite, des centaines de milliards de dollars ont été injectés par les pouvoirs publics pour assurer la survie d'organismes financiers réputés solides.

Dans notre pays, la situation semble sous contrôle, mais l'indice de croissance est revu à la baisse et l'on évoque même une période de récession pour l'hiver.

Dans ce contexte économique très incertain, la stabilité préconisée par la Municipalité semble parfaitement raisonnable.

Il est indéniable qu'une baisse d'impôt, entraînant une diminution des recettes, impliquera à terme une remise en cause de certaines prestations publiques. Si la dette de la Commune devait à nouveau fortement augmenter, (quelles incidences sur les taux de futurs prêts bancaires aura la crise d'aujourd'hui?) le risque est bien réel de se retrouver dans la même situation financière qu'il y a quinze ans, dans un contexte économique tout aussi défavorable.



## 8 CONCLUSION

Les membres de la Commission des finances qui soutiennent le rapport de minorité (3 membres ont participé au vote et 3 autres se rallient au présent rapport) estiment qu'une baisse d'impôt n'est pas souhaitable. Certes, l'économie mondiale a connu une embellie ces dernières années, ce qui a permis à notre Commune, grâce notamment à quelques rentrées supplémentaires exceptionnelles, d'améliorer ses finances et de diminuer son endettement. Or, les perspectives économiques nationales comme internationales semblent indiquer un très net ralentissement d'activité en ces temps troublés par la crise financière actuelle.

D'autre part, la participation augmentée de Morges à la péréquation intercommunale et à la facture sociale entraîneront déjà une augmentation des charges.

Le statu quo proposé par la Municipalité correspond à un juste équilibre des ressources nécessaires à la garantie de prestations publiques de qualité et la volonté de poursuivre des investissements liés à l'entretien du patrimoine morgien et de ses infrastructures dans l'esprit d'une ville centre de district.

Dans ce contexte, la minorité de la commission ne peut soutenir une baisse d'impôt dont les conséquences financières sont estimées à plus d'un million de francs. Cette proposition ne reproduirait que des erreurs déjà faites dans le passé.

Au vu de ce qui précède, les membres minoritaires de la Commission des finances vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2009 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.

au nom de la minorité de la commission  
Le rapporteur

Vincent Jaques